



**UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE**

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



Paris, 16 octobre 2023

Monsieur Stanilas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

L'agenda social du 4^{ème} trimestre 2023 fixe un groupe de travail le mercredi 18 octobre 2023. Il s'agit, lors de ce groupe de travail, d'aborder l'évaluation des risques professionnels par un document d'orientation et de cadrage, ainsi que par un kit opérationnel pour élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'autre point à l'ordre du jour est la prévention du risque amiante avec un projet de plan amiante et un document qui recense les principales dispositions réglementaires sur cette question.

Ces sujets à l'ordre du jour, bien identifiés depuis des années, sont cadrés tant par la législation que par la réglementation.

Force Ouvrière attend bien entendu que les employeurs publics respectent leurs obligations en la matière, cela ne nécessite aucune discussion. C'est en ce sens que le CHSCT jouait un rôle indispensable et légitime.

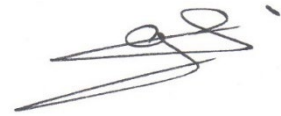
En revanche, des discussions sont nécessaires sur les problèmes qui impactent réellement la santé et la sécurité des agents publics. En effet, Force Ouvrière considère que la politique menée par le gouvernement en matière de Fonction Publique a de fâcheuses conséquences dans ces domaines. Il en découle que des aspects importants de cette politique doivent être discutés pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents publics. En voici une liste non exhaustive :

- l'évolution des effectifs, la proportion des personnels bénéficiant d'un emploi statutaire et la charge de travail,
- les réformes et restructurations incessantes imposées aux personnels et ses conséquences en matière d'HSCT,
- le retour des dispositions réglementaires qui garantissaient la médecine de prévention, la maladie contractée en service et les conditions de déclaration des accidents de service et des maladies professionnelles,
- une réelle mise en œuvre d'une prévention primaire en matière de santé au travail,
- un plan massif de recrutement de médecins du travail.

Dans l'attente que ces points soient inscrits à l'agenda social, Force Ouvrière ne participera pas au groupe de travail sur le plan santé au travail du 18 octobre 2023.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Christian GROLIER
Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Grolier', written in a cursive style.